



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Schweizerisches Handelsamtsblatt SHAB  
Feuille officielle suisse du commerce FOSC  
Foglio ufficiale svizzero di commercio FUSC  
Swiss Official Gazette of Commerce SOGC

**Rubrique:** Communications d'entreprises  
**Sous-rubrique:** Invitation à l'assemblée générale  
**Date de publication:** SHAB 24.03.2023  
**Date de fin de visibilité prévue:** 24.03.2024  
**Numéro de publication:** UP04-0000004926

**Entité de publication**  
Banque Cantonale du Valais, Place des Cèdres 8, 1950 Sion

## Invitation à l'assemblée générale ordinaire de Banque Cantonale du Valais

**Organisation concernée:**  
Banque Cantonale du Valais  
CHE-105.845.241  
Rue des Cèdres 8  
1950 Sion

**Indications concernant l'assemblée générale:**  
28.04.2023, 11:00 heures, CERM à Martigny

**Texte d'invitation/ordre du jour:**  
L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Banque Cantonale du Valais (BCVs) aura lieu le

**vendredi 28 avril 2023 à 11h00**

# Assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Banque Cantonale du Valais (BCVs)

Vendredi 28 Avril 2023 à 11h00  
au CERM2 à Martigny



## Ordre du jour

### 1. Bienvenue

### 2. Allocution présidentielle

### 3. Nomination des scrutateurs

### 4. Rapport de la Direction générale et rapport de l'Organe de révision

### 5. Approbation du rapport annuel et des comptes annuels

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale d'approuver le rapport annuel et les comptes annuels 2022.

### 6. Répartition du bénéfice

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de répartir comme suit le bénéfice résultant du bilan:

• Bénéfice de l'exercice	CHF	72'886'524,53
• Bénéfice reporté	CHF	89'842,06

#### Bénéfice résultant du bilan

	<b>CHF</b>	<b>72'976'366,59</b>
• Attribution à la réserve légale issue du bénéfice	CHF	-16'800'000,00
• Distribution d'un dividende de CHF 3,55 par action	CHF	-56'090'000,00

#### Report à nouveau

**CHF 86'366,59**

Si cette proposition est acceptée, le dividende sera versé dès le vendredi 5 mai 2023, sans frais, après déduction de l'impôt anticipé.

### 7. Décharge au Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de donner décharge aux membres du Conseil d'administration pour l'activité déployée durant l'exercice 2022.

### 8. Élection de l'Organe de révision selon le Code des obligations

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale d'élire Deloitte SA en qualité d'Organe de révision selon le Code des obligations.

### 9. Modifications statutaires en bloc

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de modifier les articles suivants des Statuts : art. 1 ; art. 3 à 5 ; art. 7 ; art. 11 à 18 ; art. 19bis ; art. 20 à 29 ; art. 31 et 32 ; art. 34 à 36; art. 40.

### 10. Représentant indépendant

Le Conseil d'administration propose de nommer ECSA Fiduciaire SA, rue de Lausanne 35, 1950 Sion, en tant que représentant indépendant des actionnaires jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire de la Banque Cantonale du Valais.

### 11. Divers

Sion, mars 2023

Le Conseil d'administration

Pierre-Alain Grichting  
Président

Jean-Albert Ferrez  
Secrétaire

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

### Participation et représentation

Les actionnaires inscrits au registre des actions nominatives au plus tard le vendredi 14 avril 2023 sont autorisés à participer et à voter à l'Assemblée générale et reçoivent une invitation ainsi que le matériel de vote personnalisé par courrier.

Les titulaires d'anciennes actions au porteur, détenues à domicile ou dans un coffre-fort, qui n'auraient pas encore déposé leurs actions auprès d'une banque conservent le droit de convertir leurs titres en actions nominatives dématérialisées. Néanmoins, pour pouvoir exercer leur droit de vote, ils devront procéder au dépôt des titres auprès d'une banque et demander leur inscription au registre des actions nominatives jusqu'au 6 avril 2023 au plus tard.

Du 14 au 28 avril 2023 inclus, aucune inscription ne sera faite au registre des actions nominatives qui donne droit à l'exercice du droit de vote à l'Assemblée générale. Les actionnaires qui aliéneraient tout ou partie de leurs actions avant l'Assemblée générale n'auront plus de droit de vote dans cette mesure.

Les actionnaires qui ne souhaitent pas participer personnellement à l'Assemblée générale peuvent se faire représenter, au moyen d'une procuration écrite, par un autre actionnaire, par un tiers de leur choix ou par le représentant indépendant, ECSA Fiduciaire SA, rue de Lausanne 35, 1950 Sion (art. 689c CO). Le bureau sera fermé dès l'ouverture de l'Assemblée générale.

### Représentant indépendant

Les actionnaires sont invités à communiquer leurs instructions de vote et d'élection au moyen du formulaire papier (procuration), qui devra être transmis au plus tard le 20 avril 2023 ou via la plateforme [www.gvmanager-live.ch/bcvs](http://www.gvmanager-live.ch/bcvs) en se connectant au moyen du code à usage unique et personnel jusqu'au mardi 25 avril 2023 à 23h59.

### Documents

Les propositions de modifications des statuts, le rapport annuel et les comptes annuels, le rapport de l'Organe de révision et les propositions concernant la répartition du bénéfice résultant du bilan sont mis à la disposition de tout actionnaire dûment légitimé, au siège social et dans toutes les succursales de la Banque Cantonale du Valais, vingt jours avant l'Assemblée générale. Le rapport annuel sera également disponible en ligne à l'adresse [www.bcvs.ch](http://www.bcvs.ch).

### Propositions au Conseil d'administration

Les propositions et les questions des actionnaires sont à déposer par écrit jusqu'au jeudi 13 avril 2023 auprès de M. Pierre-Alain Grichting, Président du Conseil d'administration de la Banque Cantonale du Valais, case postale 128, à 1950 Sion.

### Décisions

Les décisions prises lors de l'Assemblée générale seront publiées sur le site internet [www.bcvs.ch](http://www.bcvs.ch) dès le lundi 1<sup>er</sup> mai 2023.